



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Préfecture de la Sarine **PRSA**  
Oberamt des Saanebezirks **OSA**

Grand-Rue 51, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 20  
www.sarine.ch

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

## **EMBARGO – 6 février 2023, 20h**

*Fribourg, le 6 février 2023*

Communiqué de presse

### **Chénens : ouverture d'une enquête administrative et prononcé d'une mesure provisoire**

*Après une phase d'instruction préliminaire, la Préfète de la Sarine, Lise-Marie Graden, a désigné, au titre de mesure provisoire, trois membres ad interim du Conseil communal afin d'accompagner les membres du Conseil communal encore en fonction dans l'exercice de leurs tâches. Elle a également prononcé ce jour l'ouverture d'une enquête administrative sur le fonctionnement du Conseil communal de Chénens et la gestion par celui-ci des affaires communales.*

Après avoir été informée de différents éléments préoccupants relatifs au fonctionnement de la Commune de Chénens, la Préfète de la Sarine Lise-Marie Graden a, le 1<sup>er</sup> septembre 2022, ouvert une instruction préliminaire dans le but de dresser un état des lieux de la situation financière de la commune et d'examiner les rapports entre son Conseil communal et sa Commission financière.

Sur la base de l'instruction préliminaire et en présence de nouvelles vacances au sein du Conseil communal – au 1<sup>er</sup> avril 2023, il ne restera que deux conseillers communaux en place –, elle a présenté ce soir, le 6 février 2023, à la population de la Commune de Chénens, lors d'une séance d'information publique, en présence du Conseil communal de Chénens et des membres *ad interim* du Conseil communal désignés, les mesures décidées. Les citoyen-ne-s présent-e-s ont pu poser leurs questions à l'issue de cette présentation.

Afin d'assurer le plus rapidement possible un retour à la stabilité, la Préfète de la Sarine a prononcé, à titre de mesure provisoire et en lieu et place de l'organisation d'élections complémentaires, la désignation de trois membres *ad interim* du Conseil communal, en les personnes de Jean-François Charrière, à Gibloux, Vincent Gremaud, à Prez, et Beatrix Guillet, à La Brillaz. Ces trois personnes, choisies pour leur vaste expérience dans la conduite de collectivités publiques, rejoindront les membres élus du Conseil communal, lequel siègera ainsi à sept jusqu'au 31 mars 2023, puis à cinq dès le 1<sup>er</sup> avril 2023. Le Conseil communal ainsi composé *ad interim* aura pour tâches d'assurer provisoirement la gestion de la commune de Chénens, de se répartir les différents dicastères, d'organiser la tenue d'élections après avoir pris les mesures aptes à favoriser un résultat représentatif et de s'assurer que les autorités communales fonctionnent à long terme de manière adéquate, de

manière indépendante ou dans le cadre d'un processus de fusion. Il présentera à la Préfète de la Sarine un rapport sur ses activités au plus tard le 30 juin 2023, dit rapport servant de base à la décision sur la levée, totale ou partielle, ou la reconduction de cette mesure d'accompagnement.

La Préfète de la Sarine a également décidé, ce jour, dans l'exercice de ses attributions en matière de surveillance des communes, de l'ouverture d'une enquête administrative portant sur le fonctionnement général de la Commune de Chénens, de même que sur la gestion des affaires de la commune par le Conseil communal au sens de l'article 82 LCo (devoir général) et de l'article 60 al. 3 LCo (attributions particulières), ainsi que sur le respect par celui-ci des processus de gestion financière prévus par la législation sur les finances communales. Elle a confié la conduite de cette enquête à Matthieu Loup, Conseiller juridique auprès de la Préfecture de la Sarine.

Les informations réunies dans le cadre de l'instruction préliminaire auprès des autorités communales et du Service des communes ont permis d'établir que la situation financière de la Commune de Chénens n'était pas particulièrement préoccupante à court terme.

Les entretiens conduits ont toutefois mis en évidence les difficultés rencontrées par le Conseil communal dans l'administration de la Commune. Ces difficultés trouvent à première vue leur source dans les changements récurrents de composition du Conseil communal, lequel a dû faire face à trois démissions entre le début de la législature et le mois de décembre 2022, avec en parallèle des difficultés à intéresser la population à participer aux élections complémentaires organisées. De nombreux changements ont également eu lieu durant la même période parmi les titulaires des fonctions clefs de l'administration communale. Ces difficultés ont culminé dans le processus d'établissement du budget 2023, celui-ci n'ayant pu être présenté à l'Assemblée communale qu'à la fin du mois de janvier 2023.

Par ailleurs, trois nouvelles démissions au sein du Conseil communal, dont celle de la Syndique, ont été annoncées à la Préfète en fin d'année 2022 (une avec effet au 31 décembre 2022, deux avec effet au 31 mars 2023), portant à six le nombre de démissions au sein de cet organe depuis le début de la législature.

#### **Contact**

—

**Lise-Marie Graden**, Préfète de la Sarine, T +41 79 691 82 03